

Mise en garde, séries de cambriolages

ARCHIVE

PUBLIÉ LE
18 JUILLET 2022

L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.

En cette période où notre secteur est fortement impacté par des séries de cambriolages, voici quelques conseils de prévention

Faites en sorte de ne pas montrer que votre domicile est inoccupé : entretenez votre jardin, videz ou faites vider votre boîte aux lettres, etc...

Créez l'illusion d'une présence en laissant par exemple une ampoule basse-tension allumée ou en utilisant un programmateur électrique.

N'indiquez pas votre absence : que ce soit sur les réseaux sociaux ou sur votre répondeur téléphonique, ne diffusez pas les dates de votre absence.

Soyez prudent lorsque vous quittez votre domicile et pensez à fermer portes et fenêtres : les cambriolages ont lieu en grande partie en journée, et notamment à la tombée de la nuit en hiver.

Ce conseil vaut également si vous êtes à l'intérieur de votre domicile : les cambriolages ont également lieu en présence des occupants, de nuit, ou

l'été par intrusion par les fenêtres et baies vitrées ouvertes. Au besoin, faites installer des barreaux aux fenêtres trop facilement accessibles de l'extérieur.

Vérifiez que vos objets précieux ne sont pas visibles de l'extérieur.

Installez des alarmes sonores idéalement reliées à un centre de surveillance permettant, d'une part, de mettre en fuite les malfaiteurs ou au moins d'écourter leur présence sur les lieux et, d'autre part, de prévenir sans délai les forces de police ou de gendarmerie pour une intervention rapide.

Installez un éclairage d'extérieur à détection de mouvement en veillant à mettre l'installation hors de portée d'homme pour éviter toute neutralisation du détecteur par les cambrioleurs.

En cas d'absence prolongée, n'hésitez pas à demander l'aide de votre voisinage pour ouvrir et fermer vos volets, vider votre boîte aux lettres et faire le tour de votre domicile pour vérifier que tout va bien

N'hésitez pas à avertir la gendarmerie en faisant le 17, pour signaler tout fait, toute personne ou tout véhicule suspect.